

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2022 – 20H30
réuni à la Mairie sous la présidence de Guillaume DUJARDIN, Maire

Le Maire procède à l'appel des élus.

Etaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÊQUE, adjoints ; Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean-Marie MAHIEU, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux.

Etait absent représenté : M. Antoine HAY a donné pouvoir à Mme Sandra LEMARCHAND.

Etait absent excusé : M. Philippe LEMARDELÉ.

Etait absent : M. Frédéric THOMASSE.

Secrétaires de séance : Mmes Pascale GASNIER-MENANTEAU et Sandra LEMARCHAND

ORDRE DU JOUR

- * **Arrêté du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 juillet 2022 ;**
- * **Logement communal -7 impasse des rouges-gorges :** fixation du loyer ;
- * **Lotissement privé « Les Tilleuls » à Boussigny :** cession de voirie et des équipements communs à la commune ;
- * **Budget commune :** expérimentation au compte financier unique et passage à la M57 ;
- * **ADMR :** convention de gestion et de fonctionnement de la garderie périscolaire ;
- * **PBI : présentation du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité sur Service public) de prévention et de gestion des déchets 2021 ;**
- * **SDEC Energie :** Adhésion de la commune de Colombelles ;
- * **IngéEAU :** étude bathymétrique de la lagune ;

- * **Questions diverses**
 - Recensement des demandes de participants à la formation sur l'utilisation d'un défibrillateur ;
 - Décorations de Noël : devis DECOLUM Illuminations ;
 - Puits communal : conditions d'utilisation ;
 - Dossier InSite (Cf annexe 6) ;
 - Demande d'installation d'un food truck ;

-
- * **Logement communal -7 impasse des rouges-gorges : fixation du loyer ;**

La locataire du logement communal situé au 7 impasse des Rouges Gorges a donné son préavis pour le 17 septembre 2022. Il nous faut fixer le montant du loyer pour les prochains locataires.

Pour les 4 logements identiques de ce lotissement, aucun n'a le même loyer. Cela oscille de 604 € à 631 €.

Une révision du loyer est faite chaque année compte tenu de l'article 9 du bail. L'année prochaine la revalorisation sera de 3,5 %.

La question est de savoir si on pourrait envisager d'annuler l'article du bail demandant la revalorisation annuelle du loyer. Or, si une personne reste de nombreuses années, cela impliquerait que le loyer ne soit jamais revu.

Des améliorations dans ce parc immobilier sont prévues : isolation des combles, changement de radiateurs... La revalorisation annuelle pourrait alors s'expliquer en espérant des charges moindres du fait du confort apporté.

A noter que sur les nouveaux baux, une clause pour éviter le défaut d'entretien des extérieurs sera indiquée.

En ce qui concerne le logement 12 impasse des Rouges Gorges, nous attendons l'huissier et les forces de l'ordre pour accéder dans le logement et se rendre compte de son état. Actuellement le loyer revalorisé est de 631 €, la question de remettre le loyer à 610 € se posera pour s'aligner au plus proche des autres loyers.

Pour le logement 7 impasse des rouges gorges, il est décidé de fixer le montant mensuel du loyer à 610 €, de demander un dépôt de garantie égal à un mois de loyer, soit 610 € ;

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 13 voix « pour ».

*** Lotissement privé « Les Tilleuls » à Boussigny : cession de voirie et des équipements communs à la commune ;**

La convention de rétrocession de voirie et des équipements communs du lotissement privé « Les Tilleuls » à Boussigny de l'Indivision FLEURY est présentée.

Le but est de rétrocéder l'ensemble des équipements communs à la commune et l'intercommunalité.

M. Jean-Marie MAHIEU s'étonne du fait que la rétrocession se fasse avant que les travaux soient entamés.

M. Mickaël HAUSSIN se propose pour être présent lors des premiers rendez-vous de chantiers pour veiller au respect des travaux conformément au cahier des charges (prévoit la voirie + éclairage + trottoir).

Il faudra prévoir que le responsable des services techniques de PBI soit présent également lors des réunions concernant la voirie.

Il semblerait que le fourreau pour l'éclairage soit prévu mais pas la pose du candélabre, pourrait-on envisager de leur demander ?

M. Sébastien KOSLOFF doit se renseigner auprès du SDEC sur ce qui peut être fait et qui doit faire les demandes : le particulier ou la collectivité.

Il est proposé de signer la convention désignée et de diffuser le programme des travaux à l'ensemble des élus.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 13 voix « pour ».

*** Budget commune : expérimentation au compte financier unique et passage à la M57 ;**

L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 modifié permet à des collectivités d'expérimenter un compte financier unique (CFU) qui a vocation à devenir à partir de 2024 la nouvelle présentation des comptes locaux.

Il se substituera au compte administratif élaboré par les services administratifs de la commune et au compte de gestion tenu par le comptable. Obligatoire l'an prochain, Mme Séverine LENOURRICHEL s'était portée volontaire pour expérimenter dès cette année.

Il répond à plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière (compte unique et articles regroupés),
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Sa mise en place nécessite :

- d'appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57 abrégé (sauf pour le budget annexe «assainissement» qui conserve la nomenclature M 49),
- d'avoir dématérialisé les documents budgétaires, ce qui pour la commune, est réalisé depuis le 01 janvier 2022.

Le Conseil Municipal est favorable à la signature de la convention avec l'État pour l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) et le passage à la M 57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 13 voix « pour ».

*** ADMR : convention de gestion et de fonctionnement de la garderie périscolaire ;**

La mairie de Cahagnes travaille en collaboration avec l'ADMR pour la gestion et le fonctionnement de la garderie périscolaire depuis de nombreuses années.

Plusieurs avenants ont dû être ajoutés à la convention initiale au fur et à mesure des années.

Il est présenté une nouvelle convention de gestion et de fonctionnement de la garderie périscolaire pour repartir sur de nouvelles bases actualisées.

Les nouveaux tarifs fixés lors du précédent conseil pourront alors y figurer.

Il est demandé le nombre d'enfants qui occupe la garderie. Mme Karine FRANCOIS attend les chiffres qui ne sont pas encore définitifs puisque nous sommes en période de rentrée scolaire.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 13 voix « pour ».

*** PBI : présentation du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité sur Service public) de prévention et de gestion des déchets 2021 ;**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article D2224-1/2/3 et 5 + annexe XIII du CGCT, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service déchets ménagers.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés de Pré-Bocage Intercom 2021, le Conseil Municipal prend acte du rapport transmis sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers et assimilés de Pré-Bocage Intercom 2021.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 13 voix « pour ».

*** SDEC Energie : Adhésion de la commune de Colombelles ;**

Compte tenu de : - l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

- la délibération de la commune de Colombelles en date du 30 mai 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

- la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 16 juin 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

Considérant que, par délibération en date du 30 mai 2022, la commune de Colombelles a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec les prestations optionnelles suivantes :

- 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service),
- Visite au sol, à raison d'une visite par an et par foyer,
- Vérification, pose, dépose d'installations d'illuminations festives.

Considérant que lors de son assemblée du 16 juin 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Colombelles, à compter du 1er janvier 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 29 août 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

La proposition d'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE est soumise au conseil municipal.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 13 voix « pour ».

*** IngéEAU : étude bathymétrique de la lagune ;**

L'étude contient les résultats de la bathymétrie effectuée sur la station d'épuration type lagunage située sur la commune de Cahagnes. Cette opération permet de quantifier le volume de boues présent au fond du 1er bassin et d'évaluer leur répartition.

Au vu du taux d'envasement actuel (29%) du bassin, le curage est préconisé dès que possible.

L'évolution réglementaire (arrêté du 20 avril 2021) dans le contexte sanitaire lié au Covid 19, stipule que « les boues doivent être extraites après une mise au repos du dispositif de traitement pendant au moins un an, sans que celle-ci n'entraîne de dysfonctionnement du système d'assainissement ».

Aussi, il est conseillé d'engager dès à présent les démarches techniques et administratives en vue du curage, et d'une possible valorisation de ces boues par épandage en 2023 (surface du bassin : 4230 m² et 1354 m³ de volume de boues).

Cela va permettre de se projeter pour le budget de l'année prochaine. M. Mickaël HAUSSIN va solliciter des entreprises afin d'avoir des devis pour ce curage et le prévoir au budget assainissement 2023.

* Questions diverses

- Recensement des demandes de participants à la formation sur l'utilisation d'un défibrillateur ;
Le système des circuits électriques et transformateurs ont été posés. Il reste à installer les défibrillateurs et la signalétique.

Les défibrillateurs seront recensés dans une base de données nationale.

Une formation est prévue par l'entreprise auprès de laquelle les défibrillateurs ont été acquis. Il faudra déterminer le meilleur moment pour que le personnel communal puisse suivre cette formation, soit 16 agents. Il semblerait rester 4 places puisque 2 formations de 10 personnes sont proposées à raison de 45 minutes par groupe.

Les nouveaux défibrillateurs seront installés : - à l'agence postale, - à mi-chemin entre la salle Edeline et la salle polyvalente au niveau de l'ancienne chaufferie et - au club house.

Il pourrait être envisagé de proposer cette formation aux professeurs des écoles.

De cette discussion en découle que nous pourrions proposer une journée de sensibilisation à destination des habitants. Une demande de renseignements va être faite auprès des Pompiers.

Une première intention par l'entreprise formera le personnel communal + les professeurs (éventuellement la direction) + M. Guillaume DUJARDIN + Mme Céline MATHÉLIER + M. Georges LEVEQUE + Mme Hélène MOREAU + Mme Karine FRANÇOIS. Une proposition va être faite à l'épicerie et la pharmacie en fonction des places restantes.

Il faudra prévoir de faire un plan pour situer les défibrillateurs dans la commune sur le prochain bulletin.

- Décorations de Noël : devis DECOLUM Illuminations ;

Un commercial a été reçu par M. Guillaume DUJARDIN, Mme Karine FRANÇOIS et M. Georges LÊVÈQUE et a proposé un devis pour l'achat de décorations de Noël.

M. Sébastien KOSLOFF doit se renseigner auprès d'entreprises pour acheter de la décoration essentiellement au sol.

Les employés communaux avaient proposé de fabriquer des éléments avec les jeunes du CMJ => à revoir. En ce contexte d'augmentation du coût de l'énergie, nous ignorons aujourd'hui si nous serons autorisés à poser des décorations lumineuses. Des cordons lumineux pourraient être installés sur les décorations fabriquées avec des matériaux de récupération.

Précédemment un budget de 1500 € était prévu chaque année.

- Puits communal : conditions d'utilisation ;

Le puits a été construit en 1922. Le débit du puits a diminué sérieusement cet été. Les agriculteurs s'en servent essentiellement pour abreuver leurs animaux. Des personnes n'habitant pas sur la commune se sont servies pour des usages qui n'étaient pas référencés par les arrêtés de la Préfecture.

Il a été décidé de couper le puits durant le mois d'août en attendant de trouver des conditions d'utilisation pour les habitants de Cahagnes malgré la plainte des agriculteurs. M. Guillaume DUJARDIN s'est entretenu avec chacun pour expliquer cette décision qui s'imposait au risque d'endommager la pompe du fait du faible débit. Ils ont compris la démarche.

Un système de trappe avec un cadenas a été installé pour avoir une consommation raisonnée, avec un accès aux horaires d'ouverture de 8h à 16h en semaine (horaires de présence des agents communaux).

M Jean Marie MAHIEU ne comprend pas pourquoi l'accès au puits a été fermé alors que le terrain de foot était arrosé sur cette même période. En effet, le terrain a dû être arrosé suite à des travaux de défeutrage et réengazonnement mais l'arrosage a été stoppé dès le 7 août. L'arrosage était nécessaire pour permettre au gazon de germer sinon les travaux engagés n'auraient servi à rien. M. Jean Marie MAHIEU affirme également que le puits n'a pas tari en 1976. Il indique que le fontainier est passé sur le stade pour vérifier les installations. Il a en même temps découvert une fuite au niveau des branchements ; ces dernières ont été réparées dans la même journée.

Mme Karine FRANÇOIS affirme qu'il y avait de nombreuses personnes à faire la queue pour prélever de l'eau.

M. le Maire rappelle que toute fontaine à eau devait être coupée par arrêté préfectoral mais le choix a été fait de laisser ouvert pour ne pas pénaliser l'abreuvement des animaux

Des alternatives sont donc à mettre en place pour que les personnes qui en ont besoin puissent donc y accéder : mettre une clef à disposition, tenir un registre avec le nom des personnes utilisant le puits en disposant d'un cadenas à code.

Le système de la pompe à mains pourrait être une autre solution pour les particuliers.

Mme Céline MATHELIER propose de restreindre l'usage du puits uniquement aux personnes inscrites à la MSA. M. Jean Marie MAHIEU n'y est pas favorable. Le conseil suit l'avis de ce dernier.

- Dossier InSite ;

Il s'agit de faire appel à des jeunes volontaires (service civique) en soutien de projets locaux pour une durée de 6 mois.

L'obligation pour la commune est d'héberger les jeunes.

Proposition est faite de rencontrer l'organisme courant octobre pour échanger sur les besoins de la commune et des associations. Le fascicule de présentation du dispositif va être envoyé aux associations au préalable afin de recenser les éventuels besoins.

- Demande d'installation d'un food truck ;

Un administré de Caumont sur Aure a fait la demande pour s'implanter à Cahagnes avec son food-truck. Toutes sortes de recettes de toutes origines seraient proposées.

Une proposition va lui être faite pour qu'il fasse un essai un vendredi soir ou le samedi matin lors du marché selon ses disponibilités.

- Remerciements:

→ M. Antoine HAY remercie l'ensemble des agents et du conseil municipal pour le soutien apporté suite au décès de son frère, M. Simon HAY.

→ Cahagnes Cyclo Sports remercie la commune pour le prêt de barrières et la mise à disposition d'une salle lors de l'organisation de leur course cycliste le dimanche 28 août.

→ Centre équestre du Bief : M. Dimitri JEANNE, cavalier au centre équestre du Bief, a obtenu la 2ème place dans la discipline saut d'obstacles – (championnat CSO : Concours de Sauts d'Obstacles -Equipe amateur 1) au Championnat de France d'équitation. Le conseil municipal lui présente ses félicitations.

- **Missions de Mme Nadège EVE**, technicienne à PBI. Elle venait fréquemment à Cahagnes pour nous aider sur les dossiers de subventions. Elle vient désormais tous les lundis au lieu du jeudi matin. Elle est un bon relais pour trouver toutes les solutions les moins onéreuses et les aides possibles octroyées.

En ce sens la mairie de Cahagnes sollicite un accompagnement en matière de développement touristique auprès de Calvados Attractivité, agence d'ingénierie du Conseil Départemental du Calvados.

Le contenu possible de la mission se décline ainsi :

- Accompagnement pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique,
- Appui technique pour la réalisation d'une étude (d'opportunité et de faisabilité, de positionnement ou d'attractivité) ou la recherche d'un exploitant,
- Rédaction du cahier des charges et accompagnement au recrutement du prestataire,
- Aide à la définition et concrétisation d'un projet ou requalification d'une offre,
- Accompagnement spécifique dans le cadre du fleurissement et des activités de pleine nature,
- Mise à disposition de ressources documentaires avec éléments de veille technique, thématique, réglementaire et concurrentielle et données statistiques,
- Accompagnement au développement de l'observation touristique locale,
- Ingénierie financière avec une assistance au montage de dossiers,
- Appui administratif pour une autorisation à requérir ou des démarches à entreprendre,
- Conseils sur les actions de promotion et de mise en marché et sur les outils de communication (web, réseaux sociaux, relations presse...),

Ces prestations sont gratuites.

Cette étude permettra à la commune de Cahagnes d'identifier les freins et les leviers, de définir des axes d'orientation et de faire émerger des modélisations de projets pour la Vallée de Craham sur lesquels les élus pourront ensuite faire leurs choix.

- **Vallée de Craham** : la réponse concernant le permis de construire du chalet est attendue au plus tard le 05 octobre. Les entreprises ont été consultées et choisies. La réception d'un avis favorable au permis de construire permettrait de commencer les travaux début d'année 2023.

- **Aménagement du bourg** : en relation avec le CAUE du Calvados, cinq candidatures ont été reçues. Trois sont retenues pour la seconde phase de consultation : SPALART / SUEZ CONSULTING, ATELIER STRATES EN STRATES / ECR ENVIRONNEMENT et L'ATELIER DE L'OURCQ / ARTELIA. Une visite collective du site a été faite le 05 septembre avec deux de ses entreprises (l'Atelier de l'Ourcq

ayant participé au programme « Petites Centralités », ils connaissent déjà le site) afin d'échanger sur les souhaits d'aménagement avec les membres de la commission d'appel d'offres.

La remise des offres et l'audition des candidats sont prévues le 03 octobre prochain.

Les travaux pourraient commencer en 2023 de façon à ce que le Département puisse envisager l'enrobé fin 2023.

M. Georges LÊVÉQUE demande quels critères ont permis de retenir les candidatures. La commission a étudié l'aspect paysager, les matériaux utilisés ainsi que les chantiers réalisés précédemment...

- **Sitactus** : Mme Céline MATHÉLIER s'interroge sur l'application Sitactus et sur l'ensemble des professionnels présents sur l'annuaire fourni. Le site ne fait pas l'unanimité, personne ne se l'est approprié. Le conseil estime qu'il y a trop d'erreurs concernant les acteurs économiques répertoriés sur le site et que nous ne sommes pas en mesure de mettre à jour cette liste. M JACQUETTE a proposé d'intervenir avant un conseil municipal ou lors d'une réunion pour présenter le site et expliquer son utilisation (30 min).

- **Ecoles** :

Effectifs de cette rentrée : 110 élèves à l'école élémentaire, 75 élèves en maternelle, 170 enfants fréquentent la cantine.

Mme Catherine MOUTEL propose d'envisager une extension vers les jardins pour ne pas gêner le terrain de foot existant.

Mme Julienne Annick a été embauchée pour assurer la surveillance et le service à la cantine, le couchage des enfants et le ménage le soir à raison de 13h / semaine.

- **Panneaux de randonnée** : ils ont quasiment tous été plantés, reste le panneau protohistorique. Les dépliants sont à disposition à la mairie, au Proxi et à l'office de tourisme.

- **Label Patrimoine de la Reconstruction** peut ouvrir des droits à certaines subventions mais le dossier est complexe et actuellement en relecture auprès de l'office de tourisme.

- **Journées du patrimoine** : invitation aux conseillers municipaux pour une permanence à tenir.

- **Neuvy en Mauge** : 43 personnes viendront à Cahagnes fin septembre. 70 personnes se sont inscrites pour participer au repas. Une réflexion est menée sur le cadeau à offrir : une plaque ?

- **Nouvel horaire** pour les prochains conseils : 20h au lieu de 20h30. A tester lors de la prochaine séance.

Séance levée à 23h23.

Procès-verbal approuvé le 04/10/2022 et publié sur le site internet communal le 11/10/2022.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU.

